



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3528 — Mardi 02 Février 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

DECISION GENERALE DU CMF

2-3 **تنقيح القرار العام عدد 13 لهيئة السوق المالية المؤرخ في 30 ديسمبر 2008**
المتعلق بشروط معالجة أوامر البورصة وبالمعايير الدنيا للسجلات الممسوكة بواسطة
الإعلامية

4-5 **MODIFICATION DE LA DECISION GENERALE DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N°13 DU 30 DECEMBRE 2008 RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAITEMENT DES ORDRES DE BOURSE ET AUX NORMES MINIMALES DES REGISTRES TENUS SUR DES SUPPORTS INFORMATIQUES**

AVIS DE LA BOURSE

6 **RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE SANS DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE PALM BEACH HOELS TUNISIA -PBHT-**

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUES DE PRESSE

7 **SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR-**

7 **SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT -**

7 **SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT -**

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

8 **EMPRUNT OBLIGATAIRE «AIL 2010-1 »**

9 **COURBE DES TAUX**

10 **VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM**

ANNEXE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31/12/2009
- ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
- SICAV BH OBLIGATAIRE
- TUNISO EMIRATIE SICAV
- TUNISIE SICAV
- SICAV PLUS
- SICAV ENTREPRISE

SOMMAIRE

DECISION GENERALE DU CMF

تنقيح القرار العام عدد 13 لهيئة السوق المالية المؤرخ في 30 ديسمبر 2008
المتعلق بشروط معالجة أوامر البورصة وبالمعايير الدنيا للسجلات الممسوكة بواسطة الإعلامية

إن مجلس هيئة السوق المالية؛

بعد الإطلاع على القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم
السوق المالية كما تم تنقيحه وإتمامه بالنصوص اللاحقة وخاصة القانون عدد 64 لسنة 2009 المؤرخ في 12
أوت 2009 المتعلق بإصدار مجلة إبداء الخدمات المالية لغير المقيمين وخاصة الفصول 28 و 31 و 48
و 58 منه؛

وعلى الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في غرة نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي
لوسطاء البورصة كما تم تنقيحه وإتمامه بالأمر عدد 1678 لسنة 2007 المؤرخ في
5 جويلية 2007 وخاصة الفصول 49 إلى 72 منه؛

وعلى القرار العام عدد 13 لهيئة السوق المالية المؤرخ في 30 ديسمبر 2008 والمتعلق بشروط
معالجة أوامر البورصة وبالمعايير الدنيا للسجلات الممسوكة بواسطة الإعلامية.

يصدر القرار العام الآتي نصّه:

فصل وحيد:

تلغى أحكام الفصل 15 من القرار العام عدد 13 لهيئة السوق المالية المشار إليه أعلاه وتعوض بما يلي:

الفصل 15 (جديد):

يجب على وسيط البورصة الذي يعرض خدمة تلقي الأوامر بواسطة موقع على الإنترنت مخصص لذلك أن
يمتلك منظومة مصادقة إلكترونية متحصّل عليها من مزود خدمات مصادقة إلكترونية مرخص له من قبل
الوكالة الوطنية للمصادقة الإلكترونية.

ويجب أن تتضمن منظومة المصادقة الإلكترونية:

- "شهادة شخصية"، تمكن من تحديد هوية وسيط البورصة وارتباطها بعناصر التدقيق في إمضائه؛
- "شهادة موزع واب"، تمكن من تحديد هوية موزع الوسيط والمصادقة على محتواه.



DECISION GENERALE DU CMF (SUITE)

كما يجب على وسيط البورصة أن يوفر للحريف الذي اختار إصدار الأوامر عبر موقع إنترنت مخصص لذلك مفتاحا "اسم المستخدم" خاصا به وكلمة عبور قصد ضمان سلامة وسرية المعطيات المرسلة.

ويجب على وسيط البورصة التأكد من اكتساب الحريف لشهادة شخصية متحصل عليها من مزود خدمات مصادقة إلكترونية تمكن من تحديد هويته في الحالات التالية دون سواها:

- عند إنجاز الحريف عبر الإنترنت لعمليات بنجر عنها تحويل أموال أو أوراق مالية من حسابه إلى حساب آخر لدى نفس الوسيط؛
- عند إنجاز الحريف عبر الإنترنت لعمليات بنجر عنها تحويل أموال أو أوراق مالية من حسابه إلى حساب مفتوح لدى وسيط ثان.

تونس، في 2...8...2010...2010...2010

تأشيرة وزير المالية

وزير المالية
محمد رضا شاذلي

عن مجلس هيئة السوق المالية

الرئيس
رئيس هيئة السوق المالية
الإمضاء: محمد فريد القبي

DECISION GENERALE DU CMF

Modification de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 13 du 30 décembre 2008 relative aux conditions de traitement des ordres de bourse et aux normes minimales des registres tenus sur des supports informatiques

Le collège du Conseil du Marché Financier ;

Vu la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la loi n° 2009-64 du 12 août 2009 portant promulgation du code de prestation des services financiers aux non résidents et notamment ses articles 28, 31, 48 et 58 ;

Vu le décret n°99-2478 du 1^{er} novembre 1999, portant statut des intermédiaires en bourse tel que modifié et complété par le décret n°2007-1678 du 5 juillet 2007, et notamment ses articles 49 à 72 ;

Vu la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 13 du 30 décembre 2008 relative aux conditions de traitement des ordres de bourse et aux normes minimales des registres tenus sur des supports informatiques.

Décide:

Article unique:

Sont abrogées les dispositions de l'article 15 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°13 indiquée ci-dessus et remplacées comme suit :

Article 15 (nouveau):

L'intermédiaire en bourse proposant la réception d'ordres via un site Internet dédié à cet effet doit posséder un dispositif de certification électronique obtenu auprès d'un fournisseur de services de certification électronique agréé par l'agence nationale de certification électronique.

Ce dispositif de certification électronique doit comprendre :

- « un certificat personnel » qui permet d'identifier l'intermédiaire en bourse et sa liaison avec les éléments de vérification de sa signature,
- « un certificat serveur Web » qui permet l'identification du serveur de l'intermédiaire et la certification de son contenu.

DECISION GENERALE DU CMF (SUITE)

L'intermédiaire en bourse doit fournir également au client, qui a opté pour la transmission d'ordres via un site Internet dédié à cet effet, une clé privée « nom d'utilisateur » ainsi qu'un mot de passe afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données transmises.

L'intermédiaire en bourse doit s'assurer que le client possède un certificat personnel obtenu auprès d'un fournisseur de services de certification électronique permettant son identification seulement dans les cas suivants :

- lorsque le client effectue via Internet des opérations entraînant le transfert de fonds ou de valeurs mobilières de son compte vers un autre compte ouvert chez l'intermédiaire lui-même;
- lorsque le client effectue via Internet des opérations entraînant le transfert de fonds ou de valeurs mobilières de son compte vers un compte ouvert chez un autre intermédiaire en bourse.

Fait à Tunis, le 28 JAN 2010.....2010

Visa

Le Ministre des Finances

Pour le collège du Conseil du Marché Financier

Le Ministre des Finances
Mohamed Riadh CHALGHOUM

Le Président

Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ferid EL KOBBI



AVIS DE LA BOURSE

**RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
SUR LES ACTIONS ORDINAIRES ET
LES ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE SANS DROIT DE VOTE
DE LA SOCIETE PALM BEACH HOLELS TUNISIA -PBHT-**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse ce qui suit :

1- L'offre publique de retrait (ci-après l'offre) sur les actions ordinaires et les actions à dividende prioritaire sans droit de vote de la société PBHT, ouverte dans un premier temps, du mercredi 23 décembre 2009 au jeudi 21 janvier 2010 et prorogée par décision du CMF jusqu'au jeudi 28 janvier 2010 a été clôturée à cette dernière date.

Par cette offre, les initiatrices «la société Palm Beach Djerba Palace S.A et la société Palm Beach Gestion S.A» visent l'acquisition de 17 165 actions ordinaires représentant 0,71% des actions ordinaires de la société «PBHT» et 39 325 actions à dividende prioritaire sans droit de vote représentant 9,16% des actions à dividende prioritaire sans droit de vote de la société «PBHT».

2- Tunisie valeurs, intermédiaire chargé de la réalisation de cette offre a déclaré avoir acquis au profit des initiatrices, ce qui suit :

Pour le compte de la société Palm Beach Djerba Palace S.A

- 5 748 actions ordinaires ;
- 17 624 actions à dividende prioritaire sans droit de vote ;
- 97 droits d'attribution PBHT (Mnémonique PALDA).

Pour le compte de la société Palm Beach Gestion S.A

- 5 748 actions ordinaires ;
- 17 625 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

3- Conformément à l'avis d'ouverture de l'offre publié au bulletin officiel du CMF du 17 décembre 2009, les actions ordinaires et les actions à dividende prioritaire sans droit de vote de la société «PBHT» sont radiées du Marché Principal de Titres de Capital de la Cote et transférées au Marché Hors-cote à partir du lundi 01 février 2010, date à partir de laquelle les actions précitées seront négociées sur le Marché Hors-cote conformément aux dispositions de l'article 76 nouveau du Règlement Général de la Bourse.

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUEES DE PRESSES

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES
- STAR -**

Siège social : Square Avenue de Paris - 1080 Tunis -

La STAR informe ses honorables actionnaires, que suite à l'amélioration de son système d'information, elle a pu terminer les travaux relatifs à la clôture du bilan 2009 qui sera arrêté par le conseil d'administration dans sa réunion du 10 février 2010, et que d'après le bilan provisoire le résultat 2009 est aussi bon que celui de l'année 2008.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2010 - AS - 75

**SOCIÉTÉ NOUVELLE MAISON
DE LA VILLE DE TUNIS
- SNMVT -**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk 2014 Mégrine - BP 740 -761 Tunis -

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) MONOPRIX - réuni le vendredi 29 janvier 2010, a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de la valeur nominale de l'action Monoprix pour la ramener de 10 dinars à 2 dinars l'action avec date d'effet le 03 mai 2010 et après accomplissement des formalités de publications légales.
2. Modification de l'article 6 des statuts

2010 - AS - 76

**SOCIÉTÉ NOUVELLE MAISON
DE LA VILLE DE TUNIS
- SNMVT -**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk 2014 Mégrine - BP 740 -761 Tunis -

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) - MONOPRIX - réuni le vendredi 29 janvier 2010, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2009 et a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de cinq dinars huit cent millimes (5,800dt) par action.

2010 - AS - 77

VISA du Conseil du Marché Financier

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE «AIL 2010-1»

Lors de sa réunion tenue le 07 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires durant les années 2010 et 2011 d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 12 novembre 2009, a décidé d'émettre la première tranche pour un montant de 15 millions de dinars sur une durée de 5 ans avec un taux annuel fixe ne dépassant pas 5,75%. Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a fixé le taux d'intérêt à 5,25% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : AIL 2010-1.

Montant : 15 000 000 dinars divisés en 150 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt généreront des intérêts annuels au taux de 5,25% brut l'an calculés sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,25% pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2010-1 » seront émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,808 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 08/04/2010, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée au 08/04/2010, soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 08/04/2015.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 08 avril de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 08/04/2011.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 10/02/2010 et clôturées sans préavis et au plus tard le 08/04/2010.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

En cas de non-placement intégral de l'émission au 08/04/2010, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 10/02/2010 auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière -SCIF, intermédiaire en bourse, sise au 11, Rue Abderrahman AZZAM, complexe Kheireddine Pacha -1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AIL 2010-1 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière -SCIF, intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : La présente émission a reçu la note BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 28/12/2009.

Cotation en bourse : L'Arab International Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «AIL 2010-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt «AIL 2010-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un document de référence enregistré auprès du CMF le 26/01/2010 sous le n° 10-002 et une note d'opération d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le n° 10-685 en date du 26/01/2010, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11, Rue Hédi Noura -1001 Tunis, de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière -SCIF, intermédiaire en bourse, sise au 11, Rue Abderrahman AZZAM, complexe Kheireddine Pacha -1002 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 FEVRIER 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,127%		
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,139%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,155%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,158%	1 004,571
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,171%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,198%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,213%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,225%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,241%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,258%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011	4,286%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,337%	999,237
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,395%	1 031,368
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,487%	1 014,320
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,542%	1 051,405
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,590%	1 108,393
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,612%	1 142,237
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,667%	1 102,126
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,769%		1 024,618
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,840%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,930%	1 110,380
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,102%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,132%		1 025,868
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,515%	1 120,400

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
		DU DERNIER DIVIDENDE	LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31/12/2009	
			Du 01/02/2010	Du 02/02/2010	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,057	131,070	0,435	0,33%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	103,371	103,380	0,309	0,30%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,323	102,331	0,289	0,28%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	105,045	105,058	0,353	0,34%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	104,589	104,601	0,380	0,36%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	104,726	104,738	0,369	0,35%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	103,387	103,398	0,366	0,36%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,012	103,023	0,361	0,35%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	106,593	106,603	0,315	0,30%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	104,860	104,878	0,384	0,37%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	108,673	108,682	0,348	0,32%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	103,888	103,921	0,360	0,35%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	103,584	103,595	0,329	0,32%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	106,511	106,530	0,359	0,34%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	104,733	104,745	0,400	0,38%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	106,591	106,604	0,313	0,29%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	107,453	107,464	0,327	0,31%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	104,942	104,952	0,314	0,30%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	105,503	105,515	0,369	0,35%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	104,526	104,536	0,352	0,34%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	103,422	103,438	0,381	0,37%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	104,942	104,953	0,330	0,32%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	104,456	104,467	0,329	0,32%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	104,898	104,908	0,351	0,34%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,127	103,142	0,305	0,30%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,000	100,280	0,280	0,28%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,182	1,182	0,002	0,17%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,331	11,331	0,033	0,29%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,527	10,527	0,034	0,32%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 102,546	102,620	0,368	0,36%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	102,485	102,499	0,306	0,30%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	105,321	105,333	0,399	0,38%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,314	43,326	0,133	0,31%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,452	31,456	0,104	0,33%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	95,529	96,274	5,131	5,63%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	143,003	142,887	6,492	4,76%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 422,287	1 423,276	67,960	5,01%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	76,269	76,213	1,598	2,14%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	107,815	108,165	2,760	2,62%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	72,028	72,054	1,666	2,37%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	50,363	50,579	1,114	2,25%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	57,943	57,883	0,724	1,27%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,739	102,703	1,675	1,66%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	110,574	110,589	3,605	3,37%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,973	16,022	0,460	2,96%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	106,192	106,239	6,548	6,57%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	272,715	273,149	18,699	7,35%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	116,400	116,486	2,729	2,40%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 005,195	2 011,147	120,546	6,38%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 027,267	2 036,471	46,609	2,34%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	166,323	165,849	6,762	4,25%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 148,125	147,992	4,164	2,90%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 132,402	132,401	2,506	1,93%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,101	2,129	0,111	5,50%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,707	1,722	0,054	3,24%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 578,578	9 561,254	418,927	4,58%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,696	11,700	0,169	1,47%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,532	12,533	0,206	1,67%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,192	16,198	0,401	2,54%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,648	16,672	1,111	7,14%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 131,387	135,473	7,685	6,01%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 123,053	125,147	5,440	4,54%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 119,068	120,497	4,177	3,59%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	18,969	19,106	1,435	8,12%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 174,605	1 184,960	25,514	2,20%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 246,860	6 299,510	131,118	2,13%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,087	115,621	2,266	2,00%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 120,556	121,606	6,507	5,65%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 106,208	1 108,093	-0,101	-0,01%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	152,289	152,479	9,925	6,96%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	664,106	667,805	49,560	8,02%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 145,766	150,475	9,963	7,09%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	127,175	127,173	7,118	5,93%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	127,848	128,464	8,807	7,36%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	120,077	120,321	5,646	4,92%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	110,529	110,578	2,910	2,70%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 113,823	115,006	3,268	2,92%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 114,648	115,563	3,086	2,74%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,214	13,501	0,904	7,18%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 110,369	111,070	5,764	5,47%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	*S.C	107,479	107,690	3,806	3,66%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,595	10,571	0,186	1,79%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 324,479	5 373,385	145,476	2,78%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	** 11,189	11,245	0,399	3,68%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 146,495	148,255	14,087	10,50%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 258,660	1 277,762	111,098	9,52%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,149	1,159	0,053	4,79%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	** 101,989	102,099	2,362	2,37%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 138,547	10 100,718	110,982	1,11%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERS	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,000	100,196	0,196	0,20%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE D'ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
ARRETEE AU 31/12/2009**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 31 Décembre 2009.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2009, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » détient 190 080 titres « ATTIJARI BANK » évalués au cours du 31 Décembre 2009 pour une valeur de 21,47 Dinars l'action, soit une valeur totale de 4 081 Mille Dinars. Compte tenu de la quantité des titres détenus et des volumes régulièrement traités sur le marché, la société devrait considérer si le dernier cours boursier se rapproche au mieux de la valeur probable de négociation de ces actions.

2/ La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 21,91 % de son actif en titres (17,99 % en actions et 3,92 % en obligations convertibles en actions) émis par « ATTIJARI BANK », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, en matière de composition du portefeuille et du niveau de placements émis ou avalisés par un même établissement.

3/ « ATTIJARI BANK » détient 80,35% du capital de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » qui de son côté détient 190 080 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations ci-dessus citées au niveau des points 1, 2 et 3, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2009, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2009.

Le commissaire aux comptes:
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31/12/2009
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	15 909 648	14 022 303
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		13 355 240	10 232 622
b - Obligations et Valeurs assimilées		2 554 408	3 789 682
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		6 762 477	3 507 077
a - Placements monétaires	3-3	990 631	-
b - Disponibilités	3-11	5 771 846	3 507 077
AC 3 - Créances d'exploitation		11 122	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		22 683 247	17 529 380
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	57 997	90 862
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	94 470	85 496
TOTAL PASSIF		152 467	176 358
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	22 214 687	17 030 914
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	316 093	322 108
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		16	9
b - Sommes distribuables de l'exercice		316 078	322 099
ACTIF NET		22 530 780	17 353 022
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		22 683 247	17 529 380

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2009

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>Période du 01/10/2009 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01/2009 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10/2008 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/01/2008 au 31/12/2008</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	31 068	491 054	38 497	412 822
a - Dividendes		-	356 027	-	268 305
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		31 068	135 028	38 497	144 517
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	13 035	71 809	27 887	116 640
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		44 103	562 864	66 384	529 462
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	- 56 088	- 200 376	- 44 524	- 167 473
REVENU NET DES PLACEMENTS		-11 985	362 488	21 860	361 989
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	- 14 714	- 46 121	- 10 630	- 40 190
RESULTAT D'EXPLOITATION		(26 699)	316 367	11 231	321 799
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-4 329	-289	-2 761	300
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-31 028	316 078	8 469	322 099
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		4 329	289	2 761	- 300
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-1 068 407	3 869 708	-1 578 422	2 320 251
* +/- values réalisées sur cession des titres		1 355 468	1 511 843	119 914	384 006
* Frais de négociation		-16 065	- 34 485	-2 396	- 24 443
RESULTAT NET DE LA PERIODE		244 297	5 663 434	-1 449 674	3 001 612

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2009
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période du 01/10/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>					
<u>des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	- 26 699	316 367	343 066	11 231	321 799
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 1 068 407	3 869 708	4 938 116	- 1 578 422	2 320 251
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	1 355 468	1 511 843	156 376	119 914	384 006
d - Frais de négociation de titres	- 16 065	- 34 485	- 18 420	- 2 396	- 24 443
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 319 423	- 319 423	-	- 272 148
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	5 490 760	5 771 691	280 931	20 785	264 038
* Capital	4 057 000	4 267 000	210 000	20 000	250 000
* Régularisation des sommes non distrib.	1 356 156	1 422 743	66 587	404	10 595
* Régularisations des sommes distrib.	77 604	81 948	4 344	381	3 443
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	- 5 771 870	- 5 937 944	- 166 074	- 174 068	- 174 068
* Capital	- 4 267 000	- 4 416 000	- 149 000	- 166 000	- 166 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 422 936	- 1 437 037	- 14 101	- 4 925	- 4 925
* Régularisation des sommes distrib.	- 81 933	- 84 907	- 2 973	- 3 142	- 3 142
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuées	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 36 813	5 177 758	5 214 571	- 1 602 956	2 819 435
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	22 567 593	17 353 022	17 353 022	18 955 978	14 533 587
b - En fin de période	22 530 780	22 530 780	22 567 593	17 353 022	17 353 022
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	16 834	16 773	16 624	16 919	16 689
b - En fin de période	16 624	16 624	16 834	16 773	16 773
VALEUR LIQUIDATIVE	1 355,316	1 355,316	1 340,596	1 034,581	1 034,581
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,10%	32,86%	31,43%	-7,66%	20,67%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtées au 31/12/2009
 (Unité en Dinar tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2009, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2009 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 15 909 648 DT contre 14 022 303 DT au 31/12/2008, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Coût d'acquisition	10 966 322	12 903 863
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	7 716 733	8434718
- Titres OPCVM	762 269	791 331
- Obligations et valeurs assimilées	2 487 320	3 677 814
Plus ou moins values potentielles	4 876 238	1 006 528
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 547 347	941409
- Titres OPCVM	328 891	65 164
- Obligations et valeurs assimilées	-	-45
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	67 088	111 912
Total	15 909 648	14 022 303

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 31 068 DT pour la période allant du 01/10/2009 au 31/12/2009 contre un montant de 38 497 DT du 01/10/2008 au 31/12/2008, et se détaillent ainsi :

Libellé	Du 01/10/2009 au 31/12/2009	Du 01/10/2008 au 31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
- Revenus des actions et valeurs assimilées	-	-	170 921	209 395
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	185 106	58 910
- Revenus des Obligations	31 068	38 497	135 027	144 517
Total	31 068	38 497	491 054	412 822

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 990 631 DT et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Billets de trésorerie	989 344	-
- Intérêts / billets de trésorerie	1 287	-
Total	990 631	-

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2009 au 31/12/2009, à 13 035 DT contre 27 887 DT du 01/10/2008 au 31/12/2008, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	Du 01/10/2009 au 31/12/2009	Du 01/10/2008 au 31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
- Intérêts/ compte courant	1 714	3 476	3 851	8 382
- Intérêts/ Placements à terme	547	24 411	45 261	101 657
- Intérêts/ Certificats de dépôts	-	-	-	6 601
- Intérêts/ Billets de trésorerie	10 773	-	22 697	-

Total	13 035	27 887	71 809	116 640
--------------	---------------	---------------	---------------	----------------

3-5 Note sur le capital

Capital au 30/09/2009	
- Montant	22 220 471
- Nombre de titres	16 834
- Nombre d'actionnaires	14
Souscriptions réalisées	
- Montant	5 413 156
- Nombre de titres	4 057
- Nombre d'actionnaires nouveaux	
Rachats effectués	
- Montant	5 689 936
- Nombre de titres	4267
- Nombre d'actionnaires sortants	
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	- 1 068 407
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1 355 468
- Frais de négociation	- 16 065
Capital au 31/12/2009	
- Montant	22 214 687
- Nombre de titres	16 624
- Nombre d'actionnaires	13

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2009 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
-Sommes distribuables de l'exercice	316 078	322 099
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	16	9
Total	316 093	322 108

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Rachats	Régul. Sous	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	316 367	-82 233	81 944	316 078
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	16	-1	1	16
Total	316 383	-82 234	81 945	316 093

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 57 997 DT contre 90 862 DT au 31/12/2008, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Gestionnaire	28 044	44 476
- Dépositaire	29 953	46 386
Total	57 997	90 862

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009, à 94 470 DT contre un solde de 85 496 DT au 31/12/2009 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	13 140	13 140
- Dividende à payer exercice 1995	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 376
- Dividende à payer exercice 2008	134	-
- CMF à payer	1 899	1 574
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	28 254	20 725
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat RS à payer	1 077	90

Total**94 470****85 496****3- 9 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2009 à 56 088 DT contre 44 524 DT pour la même période en 2008, et se détaillent ainsi :

Libellé	Du 01/10/2009 au 31/12/2009	Du 01/10/2008 au 31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
- Rémunération du gestionnaire	28 044	22 262	100 188	83 736
- Rémunération du dépositaire	28 044	22 262	100 188	83 737
Total	56 088	44 524	200 376	167 473

3- 10 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/10/2009 au 31/12/2009 s'élèvent à 14 714 DT, contre 10 630 DT du 01/10/2008 au 31/12/2008 et se détaillent comme suit :

Libellé	Du 01/10/2009 au 31/12/2009	Du 01/10/2008 au 31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3 312	3 303	13 070	12 926
- Redevance CMF	5 609	4 452	20 038	16 747
- Frais de publicité et publications	2 024	2 019	8 030	8 030
- Autres charges		-	3	3
- TCL	3 769	856	4 980	2 484
Total	14 714	10 630	46 121	40 190

3-11 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 5 771 846 DT contre 3 507 077 DT au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Avoirs en banque	411 948	3 709 813
- Sommes à l'encaissement	5 371 195	31 578
- Sommes à régler	- 19 469	-3 243 684
- Ecart sur intérêts courus /TCN	8 172	4 321
- Comptes à terme		3 000 000
- Intérêts courus sur compte à terme		5 049
Total	5 771 846	3 507 077

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de la société « Attijari Gestion » au 31/12/2009 s'élèvent à 100 188 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au 31/12/2009, s'élèvent à 100 188 DT TTC.

PORTEFEUILLE AU 31/12/2009

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nre titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2009	%Actif	%Cap emis
Actions & Valeurs assimilées		7 716 733,100	12 264 079,791	54,067%	
ADWYA	57 598	253 941,547	484 168,788	2,134%	0,524%
AMEN BANK	11 411	376 783,460	598 164,620	2,637%	0,114%
AMEN BANK NS 2009	1 005	33 184,416	55 640,150	0,245%	0,010%
DA 3/37 AMEN BANK 2009	12 416	33 240,638	51 774,720	0,228%	0,124%
ASSAD	14 405	130 512,326	179 471,895	0,791%	0,144%
ATB	66 619	258 543,742	533 218,476	2,351%	0,083%
ATL	19 602	65 399,312	104 263,038	0,460%	0,115%
ATTIJARI BANK	190 080	2 067 279,080	4 080 827,520	17,990%	0,634%
ATTIJARI LEASING	28 374	483 391,778	672 747,540	2,966%	1,335%
BIAT	5 903	304 671,020	377 992,702	1,666%	0,035%
BNA	9 823	107 729,387	111 864,324	0,493%	0,031%
BNA NS 2009	5 465	40 091,240	44 375,800	0,196%	0,017%
BT	11 307	725 329,461	1 096 213,650	4,833%	0,101%
BTE ADP	6 601	158 697,678	203 627,648	0,898%	0,660%
CIL	10 466	91 218,750	297 883,292	1,313%	0,349%
CIMENT DE BIZERTE	7 500	86 250,000	62 287,500	0,275%	0,017%
ELECTROSTAR	11 211	166 185,496	85 764,150	0,378%	0,641%
ESSOUKNA	29 561	149 568,760	159 126,863	0,702%	0,983%
GIF FILTER	30 646	104 406,727	218 015,644	0,961%	0,460%
MAGASIN GENERAL	100	8 822,000	12 900,000	0,057%	0,004%
MONOPRIX	2 955	331 788,299	687 291,630	3,030%	0,160%
POULINA GH	7 500	44 625,000	52 507,500	0,231%	0,004%
SERVICOM	4 815	15 648,750	16 082,100	0,071%	0,204%
SFBT	19 300	231 890,032	239 802,500	1,057%	0,034%
SIMPAR	8 674	249 143,800	324 390,252	1,430%	1,239%
SIPHAT	1 000	23 203,743	18 040,000	0,080%	0,056%
SITS	59 500	152 319,266	213 069,500	0,939%	0,458%
SOMOCER	28 865	67 295,338	53 890,955	0,238%	0,119%
SOTETEL	800	10 811,000	12 267,200	0,054%	0,035%
SPDIT	23 970	149 310,005	144 706,890	0,638%	0,089%
STB	8 199	101 903,914	118 098,396	0,521%	0,033%
TUNISIE LEASING	14 671	268 567,326	368 740,914	1,626%	0,213%
TUNISIE LEASING NS 2009	2 525	50 500,000	60 448,500	0,266%	0,037%
DA 1/68 TUNISIE LEASING 2009	14 671	3 952,575	5 428,270	0,024%	0,213%
TUNISAIR	30 849	92 886,779	76 690,614	0,338%	0,029%
TUNINVEST	5 000	54 499,684	58 155,000	0,256%	0,518%
TUNISIE PROFILE	20 250	81 817,922	113 420,250	0,500%	0,056%
UBCI	4 678	115 037,849	243 256,000	1,072%	0,047%
UIB	1 500	26 285,000	27 465,000	0,121%	0,009%

ACTIONS OPCVM		762 269,281	1 091 160,000	4,810%	
ATTIJARI VALEURS SICAV	8 000	762 269,281	1 091 160,000	4,810%	7,107%

Obligations/ Garant		2 487 320,130	2 554 408,333	11,261%	
ATTIJARI OCA 2006 / ATTIJARI	171 464	857 320,130	888 838,689	3,918%	1,072%
BTKD 2006 / BTKD	5 000	200 000,000	200 383,562	0,883%	1,250%
GL 2003-1 / NOTE	7 500	150 000,000	153 821,917	0,678%	3,750%
GL 2003-2 / NOTE	2 500	100 000,000	105 178,082	0,464%	2,500%
MOURADI PALACE B/AMEN BANK	6 000	480 000,000	493 129,644	2,174%	7,500%
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	500 000,000	507 785,206	2,239%	3,571%
WIFACK LEASING 2006/1 B/BH	5 000	200 000,000	205 271,233	0,905%	10,000%

BILLETS DE TRESORERIE		989 343,858	990 631,023	4,367%	
------------------------------	--	--------------------	--------------------	---------------	--

EMIS PAR ATTIJARI LEASING					
BT EMIS LE 21-12-09 SUR 90 JOURS	1	989 343,858	990 631,023	4,367%	

TOTAUX		11 955 666,369	16 900 279,147	74,506%	
---------------	--	-----------------------	-----------------------	----------------	--

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH OBLIGATAIRE
ARRETEE AU 31/12/2009**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 31 Décembre 2009.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2009, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.

2/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploi 19,35 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3 / La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploi 20,60 % de son actif en dépôts à terme et liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations sur la composition de l'actif citées au niveau des points 1 à 3, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Décembre 2009, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos 31 Décembre 2009.

Le commissaire aux comptes:
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31 / 12 / 2009
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	57 899 206	46 439 652
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		56 007 314	44 235 179
b - Obligations et Valeurs assimilées		1 891 892	2 204 473
c - Autres Valeurs		48 345 402	32 915 209
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités			
a - Placements monétaires	3-3	26 459 594	25 033 291
b - Disponibilités		21 885 808	7 881 918
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		106 244 608	79 354 861
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	111 847	92 597
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	661 323	596 202
TOTAL PASSIF		773 170	688 799
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-5	101 272 004	75 259 231
CP 2 - Sommes distribuables		4 199 433	3 406 830
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		161	680
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 199 272	3 406 151
ACTIF NET		105 471 437	78 666 062
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		106 244 608	79 354 861

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 / 12 / 2009
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/10/2009 au 31/12/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Période du 01/10/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3-2	583 274	2 160 791	599 617
a - Dividendes		-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		563 217	2 074 586	572 143
c - Revenus des autres valeurs		20 057	86 204	27 474
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	523 118	2 153 311	394 787
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 106 392	4 314 101	994 404
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-8	110 964	425 000	91 711
REVENU NET DES PLACEMENTS		995 428	3 889 101	902 693
PR 3 - Autres produits		6 109	15 855	8 144
CH 2 - Autres charges	3-9	14 846	140 023	13 948
RESULTAT D'EXPLOITATION		986 691	3 764 933	896 888
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		246 146	434 339	8 336
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 232 838	4 199 272	905 225
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-246 146	-434 339	-8 336
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-7 151	-28 371	-55 151
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres				-194 662
* Frais de négociation				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		979 540	3 736 562	841 737

État de variation de l'actif
arrêté au 31 / 12 / 2009
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/2009 au 31/12/2009	Exercice 2009	Période du 01/10/2008 au 31/12/2008	Période Exercice 2008
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation				
a - Résultat d'exploitation	986 691	3 764 933	896 888	3 371 358
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-7 151	-28 371	-55 151	-194 662
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	4 473 624	-	3 154 328
AN 3 - Transaction sur le capital				
a - Souscriptions	37 628 677	135 340 048	25 132 725	112 721 203
* Capital	36 786 000	131 961 600	24 507 900	109 840 600
* Régularisation des sommes non distrib.	-519 370	-1 846 137	-332 429	-1 356 939
* Régularisations des sommes distrib.	1 362 046	5 224 586	957 253	4 237 542
b - Rachats	31 662 892	107 797 610	24 067 771	108 615 982
* Capital	30 984 200	105 551 700	23 438 700	105 711 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-437 199	-1 477 381	-319 836	-1 309 567
* Régularisation des sommes distrib.	1 115 891	3 723 291	948 907	4 214 449
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 945 325	31 279 000	1 906 690	7 281 917
AN 4 - Actif Net				
a - En début de période	98 526 112	78 666 062	76 759 371	74 538 473
b - En fin de période	105 471 437	105 471 437	78 666 062	78 666 062
AN 5 - Nombre de parts				
a - En début de période	969 233	763 152	752 460	721 857
b - En fin de période	1 027 251	1 027 251	763 152	763 152
VALEUR LIQUIDATIVE	102,67	102,67	103,08	103,08
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		3,94%	4,17%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31 / 12 / 2009

(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005 au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 57 899 206 Dinars, contre un solde de 46 439 652 Dinars au 31/12/2008. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31/12/2009 se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût	Valeur au	% actif net	Notation ou
	de titres	d'acquisition	31/12/2009		Garantie
BTA		10 100 000	10 614 552	10,06%	
BTA 6% MARS 2012	600	600 000	623 799	0,59%	ETAT
BTA75%AVRIL2014	95	9 500 000	9 990 753	9,47%	ETAT
Obligations Sté		44 681 250	45 392 762	43,04%	
AFRICA 2003	10	200 000	203 518	0,19%	BH
AIL 2005	10	200 000	203 961	0,19%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	25	2 500 000	2 527 773	2,40%	A Bank
AMEN BANK 2009 (B)	15	1 500 000	1 516 021	1,44%	A Bank
ATB 2007/1	20	1 840 000	1 896 952	1,80%	ATB
ATL 2008/1	5	400 000	412 309	0,39%	BBB
ATL 2006/1	25	2 000 000	2 056 986	1,95%	BBB
ATL 2007/1	25	1 500 000	1 526 285	1,45%	BBB
ATL 2009/3	25	2 500 000	2 500 562	2,37%	BBB
BH 2009	75	7 500 000	7 500 871	7,11%	BH
BH SUB 2007	10	1 000 000	1 003 062	0,95%	BH
BNA 2009	25	2 500 000	2 579 595	2,45%	BNA
BTE 2009	30	3 000 000	3 037 282	2,88%	BTE
BTEI 2004	10	400 000	409 395	0,39%	BTE
BTKD 2006	20	800 000	801 534	0,76%	BTK
CHO2009	7	700 000	703 444	0,67%	BIAT
CHO-2009	2	200 000	200 024	0,19%	BIAT
CIL 2003/1	10	200 000	202 240	0,19%	BBB
CIL 2009/2	75	750 000	759 542	0,72%	BBB
E S AMEN BANK 2008	75	712 500	737 096	0,70%	A B
GL 2004-1	5	100 000	105 625	0,10%	BBB
G-LEASING2003-2	25	100 000	105 178	0,10%	BBB
HL 2009/1	75	750 000	763 895	0,72%	BB+
HL 2009/2	10	1 000 000	1 011 814	0,96%	BB+
HOTEL HOURIA2000	8	200 000	206 848	0,20%	BTL
MEUBLATEX 2008 TR A	5	500 000	507 456	0,48%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5	500 000	507 456	0,48%	BTL
PANOBOIS 2007	5	500 000	518 948	0,49%	BTE
SKANES-BEACH	4	160 000	165 212	0,16%	BTE / AB

STB 2008/1	5	468 750	482 729	0,46%	STB
STB 2008/2	25	2 500 000	2 612 904	2,48%	STB
STM 2007	12	1 200 000	1 217 438	1,15%	BTE
TL 2007-1	15	900 000	900 641	0,85%	BBB+
UIB 2009 TRANCHE A	20	2 000 000	2 038 663	1,93%	UIB
UIB 2009 TRANCHE B	30	3 000 000	3 060 756	2,90%	UIB
UNIFACTOR 2005/1	10	200 000	203 476	0,19%	ATB
WIFAKLEASE2006/1	5	200 000	205 271	0,19%	BH
FCC		1 881 702	1 891 892	1,79%	
FCC 2 BIAT P2	1	1 000 000	1 005 504	0,95%	AAA
FCC BIAT P1	16	481 702	484 102	0,46%	AAA
FCC BIAT P2	400	400 000	402 285	0,38%	AAA

Les entrées en portefeuille-titres qui ont été enregistrées au cours du 4^{ème} trimestre 2009 concernent les souscriptions aux emprunts obligataires et qui se sont élevés à 10 900 000 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres au cours du 4^{ème} trimestre 2009 concernent les remboursements des obligations des sociétés échus ainsi que les parts de capital des « FCC BIAT P1 » s'élèvent à un total de 1 173 990 Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 583 274 Dinars pour la période allant du 01/10/2009 au 31/12/2009 contre 599 617 Dinars du 01/10/2008 au 31/12/2008, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2009 au 31/12/2009	2009	Du 01/10/2008 au 31/12/2008	2008
- Revenus des obligations	412 148	1 379 186	308 494	1 159 685
- Revenus des Bons du Trésor	150 930	682 114	263 649	1 052 985
- Revenus des FCC (*)	20 196	99 491	27474	117 131
Total	583 274	2 160 791	599 617	2 329 801

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 26 459 594 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Coût de Revient	V. Boursière	% Actif net	Emetteur	Garant
Billets de Trésorerie	21 114 390	22 343 110	21,18%		
BDT Précomptés	13 614 390	14 691 371	13,93%		
BDT2004/200410ML	1 918 991	1 975 808	1,87%	Modern Leasing	F2
BDT2601/210110HL	2 856 700	2 992 039	2,84%	Hannibal Lease	BH
BT0701/070110ML	1 901 075	1 998 374	1,89%	Modern Leasing	F2
BT1001/040110AIL	889 339	1 099 652	1,04%	AIL	BTK
BT1412/141210ML	1 915 490	1 919 658	1,82%	Modern Leasing	F2
BT2203/160310AIL	798 689	991 816	0,94%	AIL	BTL
BT2305-220510MOL	396 620	492 013	0,47%	El Mouradi Molka	BH
BT2506/250610ML	959 715	980 685	0,93%	Modern Leasing	F2
BT2512/251210ML	957 745	958 556	0,91%	Modern Leasing	F2
BT2904230410INOP	1 020 026	1 282 770	1,22%	INOPLAST	BTL
BDT Post-comptés	7 500 000	7 651 739	7,25%		
BT0203/020314SIH Mouradi	2 000 000	2 088 111	1,98%	SIH El Mouradi	BH
BT0203/020314ST Mouradi	500 000	522 028	0,49%	ST El Mouradi	BH
BT0404/040413SIH	1 000 000	1 039 289	0,99%	SIH El Mouradi	BH
BT2812/281214SIH Mouradi	2 000 000	2 001 156	1,90%	SIH El Mouradi	BH
BT2812/281214STM	2 000 000	2 001 156	1,90%	ST El Mouradi	BH
Certificats de Dépôt	3 999 579	4 116 484	3,90%	BH	BH

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/10/2009 au 31/12/2009 à 523 118 Dinars contre 394 787 Dinars pour la période allant du 01/10/2008 au 31/12/2008 et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	Du 1/10/2009 au 31/12/2009	2009	Du 1/10/2008 au 31/12/2008	2009
Intérêts des comptes à terme	255 912	980 276	80 890	281 810
Intérêts des billets de trésorerie	218 290	770 758	172 483	757 140
Intérêts des certificats de dépôt	48 916	402 277	141 414	450611
Total	523 118	2 153 311	394 787	1 489 561

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	75 259 231	71 371 765
Nombre de titres	763 152	721 857
Nombre d'actionnaires	570	533
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	131 961 600	109 840 600
Régl. Des sommes non distribuables	- 1 846 137	- 1 356 939
Nombre de titres émis	1 319 616	1 098 406
Rachats effectués		
Montant (nominal)	105 551 700	105 711 100
Régl. Des sommes non distribuables	- 1 477 381	- 1 309 567
Nombre de titres émis	1 055 517	1 057 111
Autres effets sur le capital		
Moins values potentielles sur titres	- 28 371	- 194 662
Capital au 31 Décembre		
Montant	101 272 004	75 259 231
Nombre de titres	1 027 251	763 152
Nombre d'actionnaires	659	570

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 111 847 Dinars contre 92 597 Dinars au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire à payer	110 667	91 417
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	111 847	92 597

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 661 323 Dinars contre 596 202 Dinars au 31/12/2008 et détaille comme suit :

Désignation	30/09/2009	31/12/2008
Jetons de présence	5 625	7 500
Actionnaires et porteurs de parts	621 054	558 271
Etat retenues à la source	106	26
Honoraires du commissaire aux comptes	24 003	22 435
Redevances CMF à régler	8 499	6 974
TCL à payer	1 736	846
Autres rémunérations	300	150
Total	661 323	596 202

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » la variation de ce poste pour la période allant du 1/10/2009 au 31/12/2009 s'élève à 110 964 Dinars contre 91 711 Dinars du 1/10/2008 au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/10/2009 au 31/12/2009	2009	Du 1/10/2008 au 31/12/2008	2008
Rémunération du gestionnaire	110 667	423 820	91 417	348 069
Rémunération du dépositaire	297	1 180	294	1 180
Total	110 964	425 000	91 711	349 249

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du président de conseil. La variation de ce poste pour la période allant du 1/10/2009 au 31/12/2009 s'élève à 14 846 Dinars contre 13 948 Dinars du 1/10/2008 au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/10/2009 au 31/12/2009	2009	Du 1/10/2008 au 31/12/2008	2008
Redevance C.M.F	24 710	94 378	20 315	77 349

Honoraires du Commissaire aux Comptes	5 915	23 469	5 916	23 534
Jetons de présence (*)	-22 242	5 625	-15 313	7 500
Rémunération du Président de Conseil	1 059	3 006	530	2 118
T.C.L.	2 784	10 721	2 458	9 537
Autres charges	2 620	2824	42	282
Total	14 846	140 023	13 948	120 320

(*) A partir du 27 Décembre 2009, la société a révisé à la baisse son estimation de la charge des jetons de présence pour un montant de 33 208 Dinars, afin de mieux se rapprocher du montant réel de la charge. Cet ajustement de la charge au titre des jetons de présence a été étalé sur la période allant du 27/12/2009 au 31/12/2009. L'abonnement des jetons de présence en 2010 devrait tenir compte de la charge réelle supportée par BHO SICAV.

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE TUNISO EMIRATIE SICAV
ARRETEE AU 31/12/2009**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 janvier 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 42.626.147, un actif net de D : 42.579.473 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 477.255.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Le commissaire aux comptes:
Fayçal Derbal**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinar)

<i>ACTIF</i>	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	29,957,760	10,062,259
Obligations et valeurs assimilées		27,977,561	9,251,696
Titres OPCVM		1,980,199	810,563
Placements monétaires et disponibilités		12,646,185	6,564,489
Placements monétaires	5	6,745,818	3,400,234
Disponibilités		5,900,367	3,164,255
Créances d'exploitation	6	8,762	22,197
Autres actifs	7	13,440	-
TOTAL ACTIF		42,626,147	16,648,945
<i>PASSIF</i>			
Opérateurs créditeurs	8	3,503	1,228
Autres créditeurs divers	9	43,171	10,365
TOTAL PASSIF		46,674	11,593
<i>ACTIF NET</i>			
Capital	14	41,164,500	15,862,075
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		167	144
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1,414,806	775,133
ACTIF NET		42,579,473	16,637,352
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		42,626,147	16,648,945

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Année 2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	305,802	873,036	109,985	293,186
Revenus des obligations et valeurs assimilées		305,802	872,995	109,985	293,144
Revenus des titres OPCVM		-	41	-	42
Revenus des placements monétaires	11	44,626	219,932	40,188	114,529
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		350,428	1,092,968	150,173	407,715
Charges de gestion des placements	12	(1,207)	(3,499)	(317)	(1,257)
REVENU NET DES PLACEMENTS		349,221	1,089,469	149,856	406,458
Autres charges	13	(26,123)	(86,709)	(6,865)	(23,519)
RESULTAT D'EXPLOITATION		323,098	1,002,760	142,991	382,939
Régularisation du résultat d'exploitation		198,152	412,046	230,315	392,194
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		521,250	1,414,806	373,306	775,133
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(198,152)	(412,046)	(230,315)	(392,194)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		15,446	788	4,615	10,065
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		138,711	434,981	-	-
Frais de négociation		-	(118)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		477,255	1,438,411	147,606	393,004

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Année 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>477,255</u>	<u>1,438,411</u>	<u>147,606</u>	<u>393,004</u>
Résultat d'exploitation	323,098	1,002,760	142,991	382,939
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15,446	788	4,615	10,065
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	138,711	434,981	-	-
Frais de négociation	-	(118)	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(1,207,884)</u>	<u>-</u>	<u>(319,209)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>8,176,669</u>	<u>25,711,594</u>	<u>5,125,688</u>	<u>12,618,919</u>
Souscriptions				
- Capital	17,041,647	49,899,859	5,774,915	16,484,409
- Régularisation des sommes non distribuables	188,603	335,397	5,032	6,156
- Régularisation des sommes distribuables	503,013	1,670,523	268,633	669,539
Rachats				
- Capital	(9,133,119)	(25,153,651)	(883,939)	(4,354,682)
- Régularisation des sommes non distribuables	(118,647)	(214,831)	(679)	(1,207)
- Régularisation des sommes distribuables	(304,828)	(825,703)	(38,274)	(185,296)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>8,653,924</u>	<u>25,942,121</u>	<u>5,273,294</u>	<u>12,692,714</u>
ACTIF NET				
En début de période	33,925,549	16,637,352	11,364,058	3,944,638
En fin de période	42,579,473	42,579,473	16,637,352	16,637,352
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	332,661	161,368	111,564	37,853
En fin de période	413,116	413,116	161,368	161,368
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103.069</u>	<u>103.069</u>	<u>103.102</u>	<u>103.102</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1.07%</u>	<u>4.63%</u>	<u>1.22%</u>	<u>4.70%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 29.957.760 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		27,332,302	27,977,561	65.71%
Obligations		21,300,000	21,718,897	51.01%
Emprunt AIL 2009/1	7,000	700,000	731,115	1.72%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15,000	1,500,000	1,537,188	3.61%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10,000	1,000,000	1,029,225	2.42%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	500,000	510,126	1.20%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5,000	500,000	508,321	1.19%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,011,277	2.38%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,010,702	2.37%
Emprunt ATL 2009/3	10,000	1,000,000	1,000,225	2.35%
Emprunt CIL 2008/1	5,000	400,000	407,123	0.96%
Emprunt CIL 2009/1	5,000	500,000	509,496	1.20%
Emprunt CIL 2009/2	10,000	1,000,000	1,011,794	2.38%
Emprunt STB 2008/2	15,000	1,500,000	1,567,742	3.68%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3,000	300,000	304,359	0.71%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7,000	700,000	733,807	1.72%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5,000	500,000	521,726	1.23%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10,000	1,000,000	1,011,776	2.38%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15,000	1,500,000	1,516,664	3.56%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15,000	1,500,000	1,515,593	3.56%
Emprunt Sté Meublalex 2008	10,000	1,000,000	1,014,913	2.38%
Emprunt UIB 2009/1	30,000	3,000,000	3,064,622	7.20%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,000,112	2.35%
Emprunt C.H.O 2009	2,000	200,000	200,991	0.47%
Bons du trésor assimilables		5,833,868	6,028,165	14.16%
BTA 10/2013	100	98,300	99,949	0.23%
BTA 02/2015	685	699,728	730,323	1.72%
BTA 07/2017	300	297,810	305,979	0.72%
BTA 07/2017	700	709,730	726,201	1.71%
BTA 07/2017	500	507,750	519,619	1.22%
BTA 05/2022	1,100	1,084,600	1,126,049	2.64%
BTA 05/2022	400	389,200	404,898	0.95%
BTA 05/2022	500	508,250	525,509	1.23%
BTA 05/2022	500	504,000	521,640	1.23%
BTA 05/2022	1,000	1,034,500	1,067,998	2.51%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198,434	230,499	0.54%
BTZC 10/2016	368	198,434	230,499	0.54%
Titres OPCVM		1,963,421	1,980,199	4.65%
Actions des SICAV		1,963,421	1,980,199	4.65%
Placement Obligataire SICAV	19,000	1,963,421	1,980,199	4.65%
TOTAL		29,295,723	29,957,760	70.36%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 6.745.818 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	1,957,576	2,028,290	4.76%
BT CIL du 16/03/2009 (pour 730 jours au taux de 5,45%)	1,000,000	1,035,243	2.43%
BT TL du 06/03/2009 (pour 360 jours au taux de 5,6%)	957,576	993,047	2.33%
Comptes à terme	200,000	204,015	0.48%
Placement au 07/08/2010 (au taux de 6,23%)	200,000	204,015	0.48%
Certificats de dépôt	4,495,754	4,513,513	10.60%
Certificat de dépôt BTE au 16/06/2011(au taux de 6,22%)	500,000	513,753	1.21%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 12/01/2010 (au taux de 4,79%)	1,995,754	1,997,664	4.69%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 23/12/2011 (au taux de TMM+0,95%)	2,000,000	2,002,096	4.70%
Total	6,653,330	6,745,818	15.84%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à D : 8.762 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts intercalaires à recevoir	-	300
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	8,762	21,897
Total	<u>8,762</u>	<u>22,197</u>

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à D : 13.440 et représente l'avance de 30% accordée au fournisseur du nouveau logiciel de gestion "B.F.I".

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2009 à D : 3.503 contre D : 1.228 au 31/12/2008 et englobe exclusivement la rémunération du dépositaire.

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à D : 43.171 contre D : 10.365 au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3,978	3,138
Redevances du CMF	4,012	1,097
Rémunération du PDG	2,324	1,950
Rémunération du personnel	23,938	-
Loyer	1,751	1751
Etat, taxes et versements assimilés	517	128
Publications et frais divers	1,177	2,277
Jetons de présence à payer	5,000	-
Dividendes à payer	356	24
Frais de négociation	118	-
Total	<u>43,171</u>	<u>10,365</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2009 à D : 305.802 contre D : 109.985 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 4 2009	Trimestre 4 2008
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	222,739	37,221
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	83,063	72,764
TOTAL	305,802	109,985

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2009 au 31/12/2009 à D : 44.626 contre D : 40.188 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 4 2009	Trimestre 4 2008
Intérêts des billets de trésorerie	21,984	8,380
Intérêts des comptes à terme	2,513	2,512
Intérêts des dépôts à vue	9,764	21,992
Intérêts des certificats de dépôt	10,365	7,304
TOTAL	44,626	40,188

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2009 à D : 1.207 contre D : 317 pour la même période de l'exercice précédent et représente le montant de la rémunération du dépositaire.

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2009 à D : 26.123 contre D : 6.865 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	1,930	754
Rémunération du CMF	11,341	3,073
Rémunération du PDG	1,480	1,584
Rémunération du personnel	7,930	-
Etat, taxes et versements assimilés	1,109	157
Loyer	351	377
Publications et frais divers	412	920
Jetons de présence	1,570	-
Total	<u>26,123</u>	<u>6,865</u>

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01 Janvier 2009 au 31 Décembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	15,862,075
Nombre de titres	161,368
Nombre d'actionnaires	155

Souscriptions réalisées

Montant	49,899,859
Nombre de titres émis	507,641
Nombre d'actionnaires nouveaux	139

Rachats effectués

Montant	(25,153,651)
Nombre de titres rachetés	(255,893)
Nombre d'actionnaires sortants	(63)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values potentielles sur titres	788
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	434,981
Régularisation des sommes non distribuables	120,566
Frais de négociation	(118)

Capital au 31-12-2009

Montant	41,164,500
Nombre de titres	413,116
Nombre d'actionnaires	231

TUNISIE SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 DÉCEMBRE 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 8 Février 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 385.182.808, un actif net D : 383.999.534 et un bénéfice de la période de D : 3.339.915.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1-La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2-Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3-A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FINOR
Fayçal DERBEL

TUNISE SICAV17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	<i>Note</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
Portefeuille-titres	4	<u>297 439 444</u>	<u>258 630 538</u>
Obligations et valeurs assimilées		281 333 351	246 610 351
Titres des Organismes de Placement Collectif		16 106 093	12 020 187
Placements monétaires et disponibilités		<u>87 189 602</u>	<u>85 158 397</u>
Placements monétaires	7	85 117 827	83 887 168
Disponibilités		2 071 775	1 271 229
Créances d'exploitation	12	<u>553 762</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>385 182 808</u>	<u>343 788 935</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	971 231	853 179
Autres créditeurs divers	9	212 043	2 020 063
TOTAL PASSIF		<u>1 183 274</u>	<u>2 873 242</u>
ACTIF NET			
Capital	13	371 704 413	328 859 115
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		12 295 121	12 056 578
ACTIF NET		<u>383 999 534</u>	<u>340 915 693</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>385 182 808</u>	<u>343 788 935</u>

TUNISIE SICAV17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	3 371 032	12 879 116	3 210 229	12 151 935
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 346 731	12 418 267	3 180 237	11 684 504
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		24 301	460 849	29 992	467 431
Revenus des placements monétaires	6	815 767	3 646 400	800 471	3 098 276
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 186 799	16 525 516	4 010 700	15 250 211
Charges de gestion des placements	10	(1 142 625)	(4 303 385)	(1 003 740)	(3 589 605)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 044 174	12 222 131	3 006 960	11 660 606
Autres produits		1 245	20 333	9 409	25 259
Autres charges	11	(96 981)	(368 363)	(86 797)	(321 870)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 948 438	11 874 101	2 929 572	11 363 995
Régularisation du résultat d'exploitation		(86 274)	421 020	(106 769)	692 583
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 862 164	12 295 121	2 822 803	12 056 578
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		86 274	(421 020)	106 769	(692 583)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		32 802	(44 493)	241 119	131 946
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		358 675	2 523 566	59 658	79 157
RESULTAT DE LA PERIODE		3 339 915	14 353 174	3 230 349	11 575 098

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 339 915	14 353 174	3 230 349	11 575 098
Résultat d'exploitation	2 948 438	11 874 101	2 929 572	11 363 995
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	32 802	(44 493)	241 119	131 946
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	358 675	2 523 566	59 658	79 157
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 947 387)	28 730 667	(4 253 872)	50 869 968
Souscriptions				
- Capital	125 895 134	462 395 135	113 776 972	640 461 076
- Régularisation des sommes non distribuables	5 450 123	13 239 600	4 528 552	16 437 773
- Régularisation des sommes distribuables	3 824 785	13 981 197	3 804 276	21 426 049
Rachats				
- Capital	(128 635 369)	(435 222 940)	(117 768 152)	(592 190 590)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 571 001)	(12 102 148)	(4 684 475)	(14 530 874)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 911 059)	(13 560 177)	(3 911 045)	(20 733 466)
VARIATION DE L'ACTIF NET	392 528	43 083 841	(1 023 523)	62 445 066
ACTIF NET				
En début de période	383 607 006	340 915 693	341 939 216	278 470 627
En fin de période	383 999 534	383 999 534	340 915 693	340 915 693
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	2 961 837	2 714 895	2 749 172	2 300 339
En fin de période	2 939 215	2 939 215	2 714 895	2 714 895
VALEUR LIQUIDATIVE	130.647	130.647	125.572	125.572
TAUX DE RENDEMENT	0.87%	4.04%	0.96%	3.73%

**NOTES
AUX ETATS FINANCIERS
AU 30 DECEMBRE 2009**
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.2- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5- Obligations BATAM

Le portefeuille de la société enregistre à hauteur de D: 2.766.023 d'obligations émises par la société Héla d'Eléctroménéger et de Confort "BATAM" qui a fait l'objet d'un règlement amiable, suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002.

Les événements qui se sont succédés depuis cette date, dont notamment les reports successifs d'échéances, conduisent à constater une incertitude quant au recouvrement de ces créances.

Pour se prémunir contre les risques associés à cette situation, une dépréciation totale a été constatée, et en grande partie concomitamment avec la réalisation de plus values sur la cession de BTA. Parallèlement, il a été procédé à la suspension de la constatation des intérêts courus.

Ainsi, les emplois en obligations "BATAM" apparaissent au 31 Décembre 2009 pour une valeur nulle.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D: 297.439.444 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2009	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		276 440 105	281 333 351	73.26%
Obligations des sociétés		87 160 496	86 222 454	22.45%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	2 053 326	2 119 149	0.55%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 425 000	1 474 192	0.38%
AIL 2005	5 000	100 000	101 980	0.03%
AIL 2007	10 000	600 000	601 356	0.16%
AIL 2008	7 000	560 000	567 420	0.15%
AIL 2009/1	3 000	300 000	313 335	0.08%
AMEN BANK 2001	30 000	900 000	927 444	0.24%
AMEN BANK 2006	34 000	2 720 000	2 826 883	0.74%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	5 285 000	5 343 711	1.39%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	400 000	404 158	0.11%
ATB 2007/1 A	8 000	640 000	655 500	0.17%
ATB 2007/1 D	8 000	736 000	758 282	0.20%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	2 000 000	2 049 535	0.53%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 058 450	0.54%
ATL 2004/2	18 500	370 000	385 668	0.10%
ATL 2006/1	25 000	2 000 000	2 056 986	0.54%
ATL 2007/1	13 000	780 000	793 668	0.21%
ATL 2008/1	32 000	2 560 000	2 638 778	0.69%
ATL 2009	20 000	2 000 000	2 058 104	0.54%
ATL 2009/3	30 000	3 000 000	3 000 674	0.78%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 020 252	0.27%
BATAM 2000	24 800	996 023	0	0.00%
BATAM 2001	8 000	800 000	0	0.00%
BATAM 2002	5 000	465 000	0	0.00%
BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0.00%
BH 2009	75 000	7 500 000	7 500 871	1.95%
BH SUBORDONNE 2007	10 000	1 000 000	1 003 008	0.26%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	2 000 000	2 063 676	0.54%
BTE 2009	24 600	2 460 000	2 490 571	0.65%
BTEI 2004	20 000	800 000	818 323	0.21%
BTKD 2006	30 000	1 200 000	1 202 301	0.31%
CHO 2009	6 000	600 000	602 980	0.16%
CIL 2002/3	10 000	200 000	209 074	0.05%
CIL 2004/2	15 000	300 000	312 704	0.08%
CIL 2005/1	10 000	600 000	607 272	0.16%
CIL 2007/1	5 000	400 000	420 231	0.11%
CIL 2007/2	10 000	800 000	835 673	0.22%
CIL 2008/1	20 000	1 600 000	1 628 493	0.42%
CIL 2009/1	12 000	1 200 000	1 223 869	0.32%
CIL 2009/2	15 000	1 500 000	1 519 085	0.40%
CIL 2009/3	17 000	1 700 000	1 701 760	0.44%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 055 775	0.27%
DJERBA AGHIR2000	4 150	51 875	54 072	0.01%
EL WIFACK LEAS.06/1	1 000	39 853	40 944	0.01%
GENERAL LEAS.2003-1	10 000	200 000	205 096	0.05%
GENERAL LEAS.2003-2	6 500	260 000	273 463	0.07%
GL 2004-1	15 000	300 000	316 876	0.08%
HANNIBAL LEASE	8 000	640 000	662 649	0.17%
HOTEL HOURIA 2000	4 200	105 017	108 607	0.03%
MEUBLATEX 2008	2 000	200 000	202 983	0.05%
SELIMA CLUB 2002	4 500	90 000	92 915	0.02%
SEPCM 2002	2 500	35 715	37 335	0.01%
SKANES BEACH 03 A BS	4 000	160 000	165 212	0.04%
STB 2008/1	11 250	1 054 687	1 085 394	0.28%
STB 2008/2	27 000	2 700 000	2 821 936	0.73%
TL 2004-2	21 000	420 000	437 785	0.11%
TL 2005-1	10 000	200 000	201 995	0.05%
TL 2007/1	12 000	720 000	720 513	0.19%
TL 2007/2	14 400	1 152 000	1 207 473	0.31%
TL 2008/1	12 000	960 000	985 302	0.26%
TL 2008/2	19 000	1 520 000	1 527 579	0.40%
TL 2008/3	12 000	1 200 000	1 257 955	0.33%
TL 2009/1	13 300	1 330 000	1 387 791	0.36%
TL SUBORDONNE 2007	27 100	1 626 000	1 664 418	0.43%
TL SUBORDONNE 2009	19 000	1 900 000	1 923 058	0.50%
UIB 2009/1 TR A	20 000	2 000 000	2 038 663	0.53%
UIB 2009/1 TR B	30 000	3 000 000	3 060 757	0.80%
UIB 2009/1 TR C	50 000	5 000 000	5 107 704	1.33%
UNIFACTOR 2005/1	10 000	200 000	203 476	0.05%
UNIFACTOR 2006	3 000	120 000	120 547	0.03%
UNIFACTOR 2008	4 000	320 000	333 358	0.09%
UTL 2004	10 000	600 000	625 407	0.16%

TUNISIE SICAV

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4: Portefeuille titres (suite)

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2009	% actif net
Bons du trésor assimilables		179 911 244	184 738 077	48.11%
BTA 08 2011-4,30%	7 500	7 497 530	7 611 262	1.98%
BTA 03-2012-6%	32 067	32 121 390	33 332 935	8.68%
BTA 10 2013-6,1%	67 110	67 599 083	68 228 397	17.77%
BTA 04-2014-7,5%	10 650	11 965 804	12 381 312	3.22%
BTA 02-2015-7%	46 020	46 825 827	48 795 730	12.71%
BTA 03 2016-5,25%	8 350	8 572 200	8 902 170	2.32%
BTA 07 2017-6,75%	3 400	3 413 700	3 499 156	0.91%
BTA 05-2022-6,9%	1 500	1 459 500	1 513 490	0.39%
BTA 04-2010-6,75%	450	456 210	473 625	0.12%
Bons du trésor zéro coupon		9 368 365	10 372 820	2.70%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	2 457 964	0.64%
BTZC OCT 2016	6 050	3 188 350	3 749 798	0.98%
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	3 231 825	0.84%
BTZC OCT 2016	550	290 675	341 611	0.09%
BTZC OCT 2016	960	515 040	591 622	0.15%
Titres des Organismes de Placement Collectif		15 766 897	16 106 093	4.19%
Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1		2 248 231	2 260 678	0.59%
Parts FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	1 000 000	1 005 710	0.26%
Parts FCC BIAT CREDIMMO 2 P1	500	248 231	249 466	0.06%
Parts FCC BIAT CREDIMMO 2 P2	1 000	1 000 000	1 005 502	0.26%
Titres d'OPCVM		12 918 666	13 149 747	3.42%
<u>Actions SICAV</u>				
GO SICAV	7 959	809 559	821 894	0.21%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 634 635	0.69%
SICAV AXIS TRESORERI	11 911	1 240 427	1 276 109	0.33%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 655 127	0.43%
PLACEMENT OBLIG.SICA	1 765	184 310	183 950	0.05%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 187	1 903 477	1 900 432	0.49%
MILLENUM OBLI SICAV	5 088	529 574	540 198	0.14%
MAXULA INVEST.SICAV	7 221	741 620	751 980	0.20%
TUNISO.EMIRATIE SICAV	32 850	3 332 094	3 385 422	0.88%
<u>Parts des Fonds Commun de Placements</u>		600 000	695 668	0.18%
Parts FCP Capitalisation et Garantie	600	600 000	695 668	0.18%
TOTAL		292 207 002	297 439 444	77.46%

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 3.371.032 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009, contre D : 3.210.229 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 2009	Trimestre 4 2008
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	910 845	742 518
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA, BTZC)	2 435 886	2 437 719
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	24 301	29 992
TOTAL	3 371 032	3 210 229

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01.10 au 31.12.2009 à D : 815.767, contre D : 800.471 pour la période du 01.10 au 31.12.2008 et représente le montant des intérêts courus au titre du quatrième trimestre 2009 sur les dépôts, les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les BTC et se détaille ainsi :

	Trimestre 4 2009	Trimestre 4 2008
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	153 051	446 485
Intérêts des billets de trésorerie post comptés	18 707	18 707
Intérêts des certificats de dépôt	105 107	262 322
Intérêts des dépôts à vue	59 738	72 957
Intérêts des dépôts à terme	347 469	-
Intérêts des bons de trésor à court terme	131 695	-
TOTAL	815 767	800 471

TUNISIE SICAV

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 7: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 85.117.827 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2009</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		11 600 000	11 659 727	3.04%
AMEN BANK SIEGE		6 940 000	6 950 572	1.81%
AB HAMMAM SOUSSE		33 000	33 122	0.01%
AMEN BANK NABEUL		2 000	2 008	0.00%
AMEN BANK PASTEUR		4 365 000	4 411 884	1.15%
AMEN BANK SOUSSE		49 000	49 180	0.01%
AMEN BANK SFAX		211 000	212 961	0.06%
Dépôt à terme		32 667 000	33 929 962	8.84%
AMEN BANK SIEGE		3 000 000	3 099 235	0.81%
AB HAMMAM SOUSSE		43 000	44 421	0.01%
AMEN BANK NABEUL		1 048 000	1 082 720	0.28%
AMEN BANK PASTEUR		28 000 000	29 108 479	7.58%
AMEN BANK SOUSSE		53 000	54 753	0.01%
AMEN BANK SFAX		523 000	540 354	0.14%
Certificat de dépôt	10 500 000	10 424 251	10 478 155	2.73%
Amen bank au 04/01/2010 à 3,69% pour 10 jours	500 000	499 590	499 877	0.13%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 14/01/2010 à 4,30% pour 90 jours	5 000 000	4 957 457	4 993 855	1.30%
Amen bank au 08/02/2010 à 3,72% pour 80 jours	1 000 000	993 441	996 885	0.26%
Amen bank au 08/02/2010 à 3,62% pour 80 jours	1 500 000	1 490 161	1 495 327	0.39%
Amen bank au 08/02/2010 à 3,72% pour 80 jours	1 000 000	993 441	996 884	0.26%
Amen bank au 08/02/2010 à 3,72% pour 80 jours	1 500 000	1 490 161	1 495 327	0.39%
Bons de trésor à court terme	13 600 000	13 060 811	13 230 445	3.45%
BTC 52 06/04/2010	500 000	479 267	491 551	0.13%
BTC 52 06/04/2010	500 000	479 171	491 511	0.13%
BTC 52 06/04/2010	500 000	479 074	491 471	0.13%
BTC 52 06/04/2010	500 000	478 978	491 432	0.13%
BTC 52 08/07/2010	900 000	863 312	877 281	0.23%
BTC 52 08/07/2010	1 000 000	959 423	974 875	0.25%
BTC 52 08/07/2010	1 000 000	959 329	974 816	0.25%
BTC 52 07/09/2010	2 000 000	1 922 648	1 939 885	0.51%
BTC 52 07/09/2010	2 600 000	2 499 210	2 521 667	0.66%
BTC 52 07/09/2010	2 000 000	1 922 290	1 939 604	0.51%
BTC 52 07/09/2010	1 000 000	961 055	969 732	0.25%
BTC 52 07/09/2010	1 000 000	960 966	969 661	0.25%
BTC 52 07/09/2010	100 000	96 088	96 959	0.03%
Billets de trésorerie pré - comptés	14 300 000	14 008 374	14 266 061	3.72%
AIL du 10/01/2005 à 6,5% pour 1820 jours garantie par la BTKD	450 000	360 960	449 853	0.12%
<i>Total émetteur AIL</i>	<i>450 000</i>	<i>360 960</i>	<i>449 853</i>	<i>0.12%</i>
HOTEL MOLKA du 26/04/2005 à 7,5% pour 1820 jours garantie par la BTKD	350 000	273 021	345 390	0.09%
<i>Total émetteur HOTEL MOLKA</i>	<i>350 000</i>	<i>273 021</i>	<i>345 390</i>	<i>0.09%</i>
TL au 18/01/2010 à 5,20% pour 20 jours	1 500 000	1 496 543	1 497 062	0.39%
TL au 03/02/2010 à 5,30% pour 120 jours	5 000 000	4 930 560	4 980 904	1.30%
<i>Total émetteur TL</i>	<i>6 500 000</i>	<i>6 427 103</i>	<i>6 477 966</i>	<i>1.69%</i>
TUNISIE FACTORING au 08/01/2010 à 5,30% pour 30 jours	3 000 000	2 989 447	2 997 537	0.78%
TUNISIE FACTORING au 11/01/2010 à 5,34% pour 90 jours	4 000 000	3 957 843	3 995 315	1.04%
<i>Total émetteur TUNISIE FACTORING</i>	<i>7 000 000</i>	<i>6 947 290</i>	<i>6 992 852</i>	<i>1.82%</i>
Billets de trésorerie post-comptés	1 500 000	1 500 000	1 553 477	0.40%
STE ELECTROSTAR du 13/04/2007 à 6,1% pour 1096 jours	1 500 000	1 500 000	1 553 477	0.40%
<i>Total émetteur STE ELECTROSTAR</i>	<i>1 500 000</i>	<i>1 500 000</i>	<i>1 553 477</i>	<i>0.40%</i>
Total général		83 260 436	85 117 827	22.17%

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2009 à D : 971.231 contre D : 853.179 au 31.12.2008 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 Octobre 2009 au 31 Décembre 2009, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Montant HT	968 326	850 627
TVA	174 299	153 113
Total TTC	<u>1 142 625</u>	<u>1 003 740</u>
Retenue à la source	171 394	150 561
Net à payer	<u>971 231</u>	<u>853 179</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009 à D : 212.043 contre D : 2.020.063 au 31.12.2008, et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Redevance CMF	32 744	28 519
Retenues à la source sur commissions	171 394	150 561
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre	-	1 648 101
Intérêt intercalaire sur emprunts obligataires	-	10 937
Recouvrement de créances, en instance d'affectation	-	174 050
Autres	7 905	7 895
Total	<u>212 043</u>	<u>2 020 063</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009 à D : 1.142.625 contre D : 1.003.740 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 4ème trimestre 2009.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.10 au 31.12.2009 à D : 96.981 contre D : 86.797 pour la même période de l'exercice précédent et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 31 Décembre 2009 un solde de D : 553.762, contre un solde nul pour la même date de l'exercice précédent et représente le solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre 2009.

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008

Montant	328 859 115
Nombre de titres	2 714 895
Nombre d'actionnaires	9 781

Souscriptions réalisées

Montant	462 395 135
Nombre de titres émis	3 817 304
Nombre d'actionnaires nouveaux	3 483

Rachats effectués

Montant	(435 222 940)
Nombre de titres rachetés	(3 592 984)
Nombre d'actionnaires sortants	(2 883)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(44 493)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2 523 566
Régularisation des sommes non distribuables	141 269
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	12 056 578
Régularisation des résultats incorporés au capital	996 183

Capital au 31-12-2009

Montant	371 704 413
Nombre de titres	2 939 215
Nombre d'actionnaires	10 381

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 Mai 2009.

SICAV PLUS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 DÉCEMBRE 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.922.488, un actif net D : 1.916.767 et un bénéfice de la période de D : 16.956.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1-La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2-Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3-A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELTA CONSULT

Karim DEROUICHE

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	<i>Note</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
Portefeuille-titres	4	<u>1 527 385</u>	<u>1 668 557</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		62	47
Obligations et valeurs assimilées		1 426 752	1 567 841
Tires des Organismes de Placement Collectif		100 571	100 669
Placements monétaires et disponibilités		<u>395 103</u>	<u>569 520</u>
Placements monétaires	6	385 728	563 350
Disponibilités		9 375	6 170
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 922 488</u>	<u>2 238 077</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	4 171	4 621
Autres créditeurs divers	9	1 550	4 031
TOTAL PASSIF		<u>5 721</u>	<u>8 652</u>
ACTIF NET			
Capital	12	1 846 948	2 145 759
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		69 819	83 666
ACTIF NET		<u>1 916 767</u>	<u>2 229 425</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 922 488</u>	<u>2 238 077</u>

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Année 2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	21 240	88 189	23 200	94 064
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 134	83 698	21 219	86 082
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 106	4 491	1 981	7 982
Revenus des placements monétaires	7	2 350	10 239	3 341	11 162
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		23 590	98 428	26 541	105 226
Charges de gestion des placements	10	(4 907)	(20 486)	(5 436)	(21 412)
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 683	77 942	21 105	83 814
Autres produits		66	172	46	212
Autres charges	11	(504)	(2 084)	(544)	(2 141)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 245	76 030	20 607	81 885
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 204)	(6 211)	52	1 781
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		16 041	69 819	20 659	83 666
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 204	6 211	(52)	(1 781)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 289)	(4 006)	(1 084)	(1 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	10 060	-	4 648
RESULTAT DE LA PERIODE		16 956	82 084	19 523	84 880

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Année 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	16 956	82 084	19 523	84 880
Résultat d'exploitation	18 245	76 030	20 607	81 885
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 289)	(4 006)	(1 084)	(1 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	10 060	-	4 648
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(68 037)	(394 742)	(17 401)	(229 652)
Souscriptions				
- Capital	215 527	1 034 695	352 625	2 668 745
- Régularisation des sommes non distribuables	9 181	34 340	14 530	50 771
- Régularisation des sommes distribuables	7 307	19 031	12 611	118 236
Rachats				
- Capital	(278 675)	(1 408 312)	(369 354)	(2 891 869)
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 866)	(49 254)	(15 254)	(59 080)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 511)	(25 242)	(12 559)	(116 455)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(51 081)	(312 658)	2 122	(144 772)
ACTIF NET				
En début de période	1 967 848	2 229 425	2 227 303	2 374 197
En fin de période	1 916 767	1 916 767	2 229 425	2 229 425
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	45 949	53 722	54 158	59 537
En fin de période	44 368	44 368	53 722	53 722
VALEUR LIQUIDATIVE	43.202	43.202	41.499	41.499
TAUX DE RENDEMENT	0.88%	4.10%	0.91%	4.07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 DECEMBRE 2009

Note 1 : Présentation de la société

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

SICAV PLUS

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009, à D:1.527.385 , et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions,valeurs assimilées & droits rattachés		45	62	0.00%
Actions, valeurs assimilées &droits rattachés admis à la cote		45	62	0.00%
<u>Actions</u>				
TPR	11	45	62	0.00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 391 374	1 426 752	74.44%
Obligations des sociétés		282 000	293 044	15.29%
SKANES BEACH 2003 A	1 500	60 000	61 915	3.23%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	24 000	24 632	1.29%
TUNISIE LEASING 2007/2	600	48 000	50 311	2.62%
TUNISIE LEASING 2009/1	700	70 000	73 042	3.81%
AMEN BANK 2006	1 000	80 000	83 144	4.34%
Bons du Trésor Assimilables		1 109 374	1 133 708	59.15%
BTA 10 2013 6.10%	80	85 440	85 649	4.47%
BTA 04 2014 7.50%	417	436 842	445 807	23.26%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	461 512	24.08%
BTA 02-2015 7,00%	60	62 220	64 743	3.38%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 397	1.32%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	50 600	2.64%
Titres des Organismes de Placement Collectif		100 000	100 571	5.25%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	100 000	100 571	5.25%
Total		1 491 419	1 527 385	79.69%

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 21.240 , pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009, contre D : 23.200 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 2009	Trimestre 4 2008
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	3 591	2 946
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	16 543	18 273
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	1 106	1 981
TOTAL	21 240	23 200

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 385.728 contre D : 563.350 au 31.12.2008, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Dépôt à vue		221 000	222 054	11.58%
Amen bank pasteur		221 000	222 054	11.58%
Bons de trésor à court terme	165 000	162 752	163 674	8.54%
BTC 52 au 02/03/2010	165 000	162 752	163 674	8.54%
Total général		383 752	385 728	20.12%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009 à D : 2.350 contre D : 3.341 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008 et présente le montant des intérêts courus au titre du quatrième trimestre 2009 sur les dépôts à vue et les bons de trésor à court terme , et se détaille comme suit :

	Trimestre 4 2009	Trimestre 4 2008
Intérêts des dépôts à vue	1 054	1 480
Intérêts des billets de trésorerie	-	1 861
Intérêts des BTC	1 296	-
TOTAL	2 350	3 341

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2009 à D : 4.171 contre D : 4.621 au 31.12.2008 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre 2009 au 31 Décembre 2009 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Montant HT	4 158	4 607
TVA	749	829
Total TTC	<u>4 907</u>	<u>5 436</u>
Retenue à la source	736	815
Net à payer	<u>4 171</u>	<u>4 621</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009 à D : 1.550 contre D : 4.031 au 31.12.2008, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Redevance CMF	166	187
Retenues à la source à payer	736	815
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre	648	3 029
Total	<u>1 550</u>	<u>4 031</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2009 à D : 4.907 contre D : 5.436 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2009.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10/2009 au 31/12/2009 à D : 504 contre D : 544 pour la même période de l'exercice précédent et englobe principalement la redevance du CMF.

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	2 145 759
Nombre de titres	53 722
Nombre d'actionnaires	825

Souscriptions réalisées

Montant	1 034 695
Nombre de titres émis	25 905
Nombre d'actionnaires nouveaux	196

Rachats effectués

Montant	(1 408 312)
Nombre de titres rachetés	(35 259)
Nombre d'actionnaires sortants	(242)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 006)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	10 060
Régularisation des sommes non distribuables	(346)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	83 666
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(14 568)

Capital au 31-12-2009

Montant	1 846 948
Nombre de titres	44 368
Nombre d'actionnaires	779

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 Mai 2009.

SICAV ENTREPRISE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 DECEMBRE 2009

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV ENTREPRISE pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2009.

Ces états financiers trimestriels ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers basée sur notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les états financiers trimestriels ci-joints arrêtés au 31 décembre 2009, font apparaître un total actif de 36 138 301 DT, un actif net de 36 045 471 DT pour 344 438 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 104,650 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de SICAV ENTREPRISE arrêtés au 31 décembre 2009.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mourad FRADI

SICAV ENTREPRISE

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		26 071 927	25 753 172
Titres OPCVM		925 673	927 064
	3.1	26 997 600	26 680 236
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	2 476 651	5 788 598
Disponibilités	3.3	6 664 050	2 895 353
		9 140 701	8 683 951
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		36 138 301	35 364 187
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	89 824	100 225
Autres créditeurs divers		3 006	3 305
TOTAL PASSIF		92 830	103 530
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	34 795 212	33 975 957
Sommes distribuables		1 250 259	1 284 700
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 250 259	1 284 700
Sommes distribuables de l'exercice			
ACTIF NET		36 045 471	35 260 657
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		36 138 301	35 364 187

SICAV ENTREPRISE

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} OCTOBRE 2009 AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2009 au 31/12/2009	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	Du 01/10/2008 au 31/12/2008	Du 01/01/2008 au 31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres		336 377	1 390 643	360 132	1 394 227
Dividendes			39 383		37 745
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	336 377	1 350 687	359 848	1 355 118
Autres revenus			573	284	1 364
Revenus des placements monétaires	4.2	60 308	283 077	102 847	425 216
<i>Total des revenus des placements</i>		396 685	1 673 720	462 979	1 819 443
Charges de gestion des placements	4.3	<89 824>	<365 162>	<100 225>	<382 825>
Revenu net des placements		306 861	1 308 558	362 754	1 436 618
Autres produits					
Autres charges	4.4	<8 982>	<36 516>	<10 023>	<38 283>
Résultat d'exploitation		297 879	1 272 042	352 731	1 398 335
Régularisation du résultat d'exploitation		<41 181>	<21 783>	<233 172>	<113 635>
Sommes distribuables de la période		256 698	1 250 259	119 559	1 284 700
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		41 181	21 783	233 172	113 635
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		4 426	<21 488>	3 428	<8 657>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		88 066	218 377	41 513	76 112
Frais de négociation					
Résultat net de la période		390 371	1 468 931	397 672	1 465 790

SICAV ENTREPRISE

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} OCTOBRE 2009 AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Notes	Du 01/10/2009 au 31/12/2009	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	Du 01/10/2008 au 31/12/2008	Du 01/01/2008 au 31/12/2008
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	390 371	1 468 931	397 672	1 465 790
Résultat d'exploitation	297 879	1 272 042	352 731	1 398 335
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 426	<21 488>	3 428	<8 657>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	88 066	218 377	41 513	76 112
Frais de négociation				
Distributions de dividendes		<1 272 861>		<1 366 108>
Transactions sur le capital	<1 616 471>	588 744	<6 890 111>	441 693
Souscriptions	12 947 652	47 348 241	11 460 129	92 777 165
Capital	12 495 337	45 795 176	11 093 999	89 894 687
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	59 543	134 319	8 935	47 748
Régularisation des sommes distribuables	392 772	1 418 746	357 195	2 834 730
Rachats	<14 564 123>	<46 759 497>	<18 350 240>	<92 335 472>
Capital	<14 067 585>	<45 178 830>	<17 743 582>	<89 425 286>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	<62 585>	<128 299>	<16 291>	<48 796>
Régularisation des sommes distribuables	<433 953>	<1 452 368>	<590 367>	<2 861 390>
Variation de l'actif net	<1 226 100>	784 814	<6 492 439>	541 375
Actif net				
En début de période	37 271 571	35 260 657	41 753 096	34 719 282
En fin de période	36 045 471	36 045 471	35 260 657	35 260 657
Nombre d'actions				
En début de période	360 093	338 301	404 641	333 618
En fin de période	344 438	344 438	338 301	338 301
Valeur liquidative	104,650	104,650	104,229	104,229

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations de sociétés</u>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	285 000	294 838	0,82%
AIL 2007	4 000	240 000	240 542	0,67%
AIL 2008	3 000	240 000	243 180	0,67%
AIL 2009/1	3 500	350 000	365 557	1,01%
AMEN BANK 2006	5 000	400 000	415 718	1,15%
ATB 2007/1 A	2 000	160 000	163 875	0,45%
ATB 2007/1 D	2 000	184 000	189 570	0,52%
ATL 2006/1	5 000	400 000	411 397	1,14%
ATL 2007/1	2 000	120 000	122 103	0,34%
ATL 2008/1	3 000	240 000	247 385	0,68%
ATL 2009	10 000	1 000 000	1 029 052	2,85%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 020 252	2,82%
BH 2009	5 000	500 000	500 058	1,38%
BH SUBORDONNE 2007	5 000	500 000	501 504	1,39%
BNA SUBORDONNE 2009	5 000	500 000	515 919	1,43%
BTKD 2006	20 000	800 000	801 534	2,22%
C.I.L 2004/2	400	8 000	8 339	0,02%
CIL 2005/1	2 500	150 000	151 818	0,42%
CIL 2007/1	5 000	400 000	420 230	1,16%
CIL 2007/2	3 000	240 000	250 702	0,69%
CIL 2008/1	7 000	560 000	569 973	1,58%
CIL 2009/1	4 000	400 000	407 956	1,13%
CIL 2009/2	5 000	500 000	506 362	1,40%
CIL 2009/3	3 000	300 000	300 311	0,83%
EL WIFACK LEAS.06/1	1 000	40 000	41 054	0,11%
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 246	0,56%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	400 000	402 284	1,11%
HANNIBAL LEASE	2 000	160 000	165 662	0,46%
MOURADI PALACE 05 A	3 000	240 000	246 565	0,68%
MOURADI PALACE 05 B	3 000	240 000	246 565	0,68%

PANOBOIS 2007	2 000	200 000	207 579	0,57%
SIHM 2008	2 000	200 000	203 114	0,56%
STB 2008/2	3 000	300 000	313 548	0,87%
TL 2005-1	4 000	80 000	80 798	0,22%
TL 2006-1	7 300	292 000	293 955	0,81%
TL 2007/1	10 000	600 000	600 427	1,66%
TL 2008/1	3 600	288 000	295 591	0,82%
TL 2008/2	3 000	240 000	241 197	0,67%
TL 2008/3	3 000	300 000	314 489	0,87%
TL SUBORDONNE 2007	10 000	600 000	614 176	1,70%
TL SUBORDONNE 2009	3 400	340 000	344 127	0,95%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 500 000	1 532 312	4,24%
UNIFACTOR 2008	4 000	320 000	333 359	0,92%
Total Obligations de sociétés		16 017 000	16 356 223	45,23%

Bons du trésor Assimilables

BTA 10 2013 6.10%	1 130	1 130 247	1 142 831	3,16%
BTA 02-2015-7%	5 600	5 801 059	6 018 076	16,65%
BTA 07 2017 6.75%	900	892 880	916 181	2,54%
Total Bons de trésor		7 824 186	8 077 088	22,35%

Bons du trésor Zéro Coupon

BTZC Octobre 2016	2 600	1 448 875	1 638 616	4,53%
Total Bons de trésor Zéro Coupon		1 448 875	1 638 616	4,53%
Total obligations et valeurs assimilées		25 290 061	26 071 927	72,11%

Titres des OPCVM

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	5 874	613 746	613 797	1,70%
SICAV AXIS TRESORERIE	2 911	313 354	311 876	0,86%
Total OPCVM		927 100	925 673	2,56%
Total		26 217 161	26 997 600	74,67%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 04/01/2010	500 000	499 590	499 877	1,38%
Total émetteur AMEN BANK	500 000	499 590	499 877	1,38%
Total Certificats de dépôt	500 000	499 590	499 877	1,38%
	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Billets de trésorerie</u>				
<u>Billets de trésorerie précomptés</u>				
TUNISIE FACTORING au 11/01/2010	1 000 000	989 461	998 829	2,76%
Total billets de trésorerie	1 000 000	989 461	998 829	2,76%
<u>Bon de trésor à court terme</u>				
BTC 52 semaines 02/03/2010	100 000	95 202	98 405	0,27%
BTC 52 semaines 06/04/2010	500 000	479 363	491 591	1,36%
BTC 52 semaines 07/09/2010	400 000	384 494	387 949	1,07%
Total bons de trésor à court terme	1 000 000	959 059	977 945	2,70%
Total	2 500 000	2 448 110	2 476 651	6,84%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dépôt à vue Amen bank Pasteur	4 519 000	2 464 000
Compte à terme Amen bank Pasteur	1 500 000	-
Amen Bank PASTEUR	578 148	310 495
Intérêts courus sur dépôt à vue	91 918	21 234
Amen Bank Med V	20 679	240 654
Coupon à recevoir	-	<2 863>
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<18 384>	<4 247>
Liquidation émissions/rachats	<27 311>	<133 920>
	<u>6 664 050</u>	<u>2 895 353</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 correspond au montant à payer à la société TUNISIE VALEURS au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009.

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2009

Montant	33 975 957
Nombre de titres	338 301
Nombre d'actionnaires	145

Souscriptions réalisées

Montant	45 795 176
Nombre de titres	455 986
Nombre d'actionnaires entrants	70

Rachats effectués

Montant	45 178 830
Nombre de titres	449 849
Nombre d'actionnaires sortants	52

Autres mouvements

Différences d'estimation (+/-)	<21 488 >
Plus ou moins-value réalisée	218 377

Régularisations des sommes non distribuables	5 845
Résultat antérieur incorporé au capital	175 (i)

Capital au 31 décembre 2009

Montant	34 795 212
Nombre de titres	344 438
Nombre d'actionnaires	163

(i) L'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2009 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4. 1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2009 au</u> <u>31/12/2009</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2009 au</u> <u>31/12/2009</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2008 au</u> <u>31/12/2008</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2008</u>
Intérêts sur obligations	206 300	753 093	175 995	611 980
Intérêts sur BTA	108 537	514 141	167 133	690 276
Intérêts sur BTZC	21 540	83 453	16 720	52 862
	336 377	1 350 687	359 848	1 355 118

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2009 au</u> <u>31/12/2009</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2009</u> <u>au</u> <u>31/12/2009</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2008 au</u> <u>31/12/2008</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2008</u>
Intérêts sur dépôt à vue	30 156	114 604	18 437	55 502
Intérêts sur billets	20 060	118 777	67 677	288 366
Intérêts sur BTC	8 195	25 746	-	-
Intérêts sur certificats	1 897	23 950	16 733	81 348
	60 308	283 077	102 847	425 216

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 à 89 824 DT et correspond à la rémunération du gestionnaire.

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique s'élève pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 à 8 982 DT et correspond à la redevance du conseil du marché financier.